



**DRAPEAUX HONORÉS**

*Par arrêté du 6 octobre 2010, le ministre de la Défense Hervé Morin a attribué l'inscription « Koweït 1990-1991 » sur les drapeaux et étendards d'unités ayant participé à la guerre du Golfe.*

Les unités concernées sont les suivantes.

**Armée de terre :**

2ème Régiment étranger d'infanterie ;  
 1er Régiment étranger de cavalerie ;  
 6ème Régiment étranger du génie ;  
 3ème Régiment d'infanterie de marine ;  
 1er Régiment de parachutistes d'infanterie de marine ;  
 11ème Régiment d'artillerie de marine ;  
 4ème Régiment de dragons ;  
 1er Régiment de spahis ;  
 6ème Régiment de commandement et de soutien ;  
 1er Régiment d'hélicoptères de combat ;  
 3ème Régiment d'hélicoptères de combat.

**Armée de l'air :**

5ème Escadre de chasse ;  
 7ème Escadre de chasse ;  
 11ème Escadre de chasse ;  
 33ème Escadre de reconnaissance ;  
 61ème Escadre de transport ;  
 64ème Escadre de transport.

Sur les drapeaux ou les étendards des unités militaires méritantes figurent des inscriptions de bataille. Certains arborent également sur la cravate des décorations et parfois des fourragères décernées à titre collectif. L'origine remonte à Napoléon, qui avait décidé de faire inscrire sur les emblèmes des

régiments les noms et dates des combats où ces unités s'étaient particulièrement honorées et distinguées. Toutes ces inscriptions figurent sur le revers de l'emblème sous la devise «Honneur et Patrie» ou « Honneur et

Fidélité » pour la Légion étrangère et « Valeur et Discipline » pour la gendarmerie mobile. La plus ancienne inscription est « Valmy 1792 » et la plus récente « AFN 1952-1962 ».

**Christian Bayol**



(c) Ecole des fusiliers

*Le drapeau du 1er Régiment de fusiliers marins a été confié à l'Ecole des fusiliers de Lorient. Il est notamment décoré de la Légion d'Honneur, de la Médaille militaire, de la croix de la Libération, des croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945 et de la médaille de la Résistance.*



(c) Ecole des fusiliers